

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 31 août 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.
Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir
Phase 1, Étape B - **Partie relative aux Caractéristiques du contrat d'achat de GNR
entre Énergir et Archaea (2022).**
**Demande de renseignements no. 11 à Énergir par le Regroupement SÉ-AQLPA-
GIRAM. VERSION CAVIARDÉE**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 11 à Énergir du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4008-2017, PHASE 1, ÉTAPE B
PARTIE RELATIVE AUX CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'ACHAT DE GNR
ENTRE ÉNERGIR ET ARCHAEA (2022)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 11
À ÉNERGIR**

**PAR LE REGROUPEMENT
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)
LE GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)
VERSION CAVIARDEE**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.1

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Preuve relative à l'Étape D, [Pièce B-0732, Gaz Métro-8, Doc. 1 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0731, pages 13-14 :

2.2.1 Les mécanismes d'approvisionnement

*Pour combler la différence entre les volumes déjà contractés et les volumes nécessaires pour atteindre les prochains seuils de 2 % et 5 % de volumes de GNR livrés à la clientèle par le réseau gazier, Énergir a bâti **une stratégie articulée autour de trois mécanismes d'approvisionnement** :*

- 1) Développement d'opportunités d'affaires avec des promoteurs menant à des négociations de gré à gré pour des contrats d'approvisionnement;*
- 2) Lancement d'appels d'offres annuels pour attirer de nouveaux fournisseurs;*
- 3) Achat de volumes de GNR sur le marché « spot ».*

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, pages 3-4 :

Le 26 janvier 2021, la Régie a rendu la décision D-2021-006 portant sur l'interprétation de la caractéristique liée aux volumes autorisés par la décision D-2020-057. Dans cette décision, la Régie détermine que seuls les contrats signés avec la Ville de Saint-Hyacinthe, la Ville d'Hamilton, la SÉMER, la

RGMRM, la Ville de Québec, la Coop Agri-énergie Warwick et la SEMECS respectent les caractéristiques approuvées par la décision D-2020-057.

Énergir a par la suite conclu d'autres contrats pour être en mesure de répondre aux cibles prévues au Règlement. Le 26 juillet 2021, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2021-096, les caractéristiques des contrats signés avec EDL, GIGME, Petawawa et Archaea. Le 13 octobre 2021, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2021-132, les caractéristiques du contrat signé avec le CTBM. Le 10 février 2022, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2022-018, les caractéristiques des contrats signés avec ADM et Hamilton (Tidal). Finalement, le 25 avril 2022, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2022-054, les caractéristiques du contrat signé avec Access RNG.

En octobre 2021, Énergir a lancé un appel d'offres pour des volumes de GNR à être livrés lors de l'année financière 2023-2024. À la suite de cet appel d'offres, le promoteur Archaea a été sélectionné et un contrat a été signé. Dans le présent document, Énergir soumet à la Régie les caractéristiques du ce contrat signé avec Archaea.

[Souligné en caractère gras par nous]

- iii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques de contrats d'achat de GNR (Nouvelle-Écosse, Neuville et Chicoutimi)**, [Pièce B-0654, Gaz Métro-1, Doc. 33 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0655 et B-0656, page 5, lignes 12-18 :

*Les projets de Waga et Carbonaxion sont récipiendaires d'une subvention par décret du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le MERN) en 2020 et **font donc partie du groupe des huit premiers projets à bénéficier d'une aide financière offerte par le MERN dans le but de supporter les producteurs québécois de GNR et le développement de la filière.** Les deux projets consistent à valoriser le biogaz des sites d'enfouissement techniques (« LET ») de Chicoutimi (Waga) et Neuville (Carbonaxion). Ils seront donc parmi les premiers projets de LET à injecter du GNR dans le réseau d'Énergir.*

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 11.1.1 Pourquoi Énergir n'a-t-elle pas tenté préalablement (selon sa stratégie exprimée en référence i) de négocier un contrat de gré à gré avec des fournisseurs de GNR plutôt que de soumettre ici un contrat issu d'un appel d'offres ? N'y avait-il plus de fournisseurs disponibles pour de telles négociations ?
- 11.1.2 Énergir tient-elle encore des négociations de gré à gré avec des fournisseurs de GNR ?

- 11.1.3** Si oui, veuillez spécifier lesquels (noms des fournisseurs et localisation et volumes possible, dates possibles d'entrées en service).
- 11.1.4** Plus particulièrement, nous aimerions savoir si Énergir tient encore ou a abandonné ses tentatives de négociation avec les autres fournisseurs bénéficiant d'une aide financière offerte par le MRNF dans le but de supporter les producteurs québécois de GNR et le développement de la filière et comment il se fait que ces autres fournisseurs semblent avoir été délaissés (voir référence iii). Veuillez donc dans un premier temps nommer le programme du MRNF fournissant cette aide financière et en fournir l'hyperlien. Dans un second temps, veuillez fournir la liste à jour de tous les fournisseurs de GNR en bénéficiant. Puis dans un troisième temps, veuillez indiquer dans chacun de ces cas si Énergir tient encore ou a abandonné ses tentatives de négociation avec ces autres fournisseurs subventionnés (en spécifiant leurs noms, localisations, volumes possibles et dates possibles d'entrées en service). Enfin, dans un quatrième temps, veuillez indiquer comment il se fait qu'Énergir opte ici de soumettre un contrat issu d'appel d'offres plutôt que de tels contrats négociés.
- 11.1.5** Comment se fait-il, selon vous, que ces fournisseurs québécois n'aient pas participé à l'appel d'offres ? L'unique soumissionnaire québécois à l'appel d'offres était-il un des fournisseurs québécois subventionnés par le MRNF ? Si oui, veuillez spécifier lequel.
- 11.1.6** Les fournisseurs de GNR aux sites d'enfouissement techniques (« LET ») de Chicoutimi (Waga) et Neuville (Carbonaxion) ont-ils participé à l'appel d'offres pour ces sites ? Auraient-ils pu le faire? Pourquoi selon vous ne l'ont-ils pas fait ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.2

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 7, Lignes 1 à 4 et Page 8, Lignes 1 à 6 :

Énergir a analysé chacune de ces offres selon les critères de l'appel d'offres. Cette analyse a été réalisée de manière indépendante par trois conseillers. Les résultats des trois conseillers ont par la suite été croisés afin d'obtenir un pointage final. La grille de pointage utilisée pour l'analyse des offres a été répartie sur un total de 100 points :

- **Profil du soumissionnaire** (dont expérience, capacité financière, localisation en franchise ou hors franchise ...) : ██████████;
- **Avancement du projet** (dont échéancier, date d'injection ...) : ██████████;
- **Prix (dont source des intrants, point de livraison, durée, volumes ...)** : ██████████;
- **Acceptabilité (dont sociale, environnementale ...)** : ██████████;
- **Approvisionnement responsable** : ██████████.

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790](#), [Gaz Métro-1](#), [Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Tableau 3, Page 11 :

Tableau 3 : Résultat de l'appel d'offres lancé en novembre 2021 – Offres suite aux discussions commerciales

Numéro de l'offre	Capacité annuelle (10 ⁶ m3/an)	Durée (ans)	Type de projet	Prix année 1 (\$CAD/GJ)	Prix année 1 (¢/m ³)	Lieu d'injection (Qc / hors-Qc)	Date de mise en service	Mise à jour juillet 2022
1	3,9	2	Site d'enfouissement	■	■	Québec	Déjà en injection	
2	52,8	20	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Déjà en injection	Volumes bonifiés de 52.8 à 56.7 Mm ³
3	2,5	2	Traitement des eaux	■	■	Hors-Québec	Déjà en injection	
4	10,2	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2022	
5	13,2	3	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Q4 2022	
6	30,5	5	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Déjà en injection	
7	1,4	20	Traitement des eaux	■	■	Hors-Québec	Q4 2023	
8	Année 1 : 1,8 Année 2 : 5,5 Année 3 à 20 : 7,3	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	
9	Année 1 : 1,8 Année 2 : 5,5 Année 3 à 20 : 7,3	10	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	
10	20,3	10	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Inconnu	
11	9,8	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q2 2022	Offre retirée par le soumissionnaire
12	Année 1 : 5,9 Année 2 à 20 : 11,7	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q4 2022	Prix augmenté à ■, puis offre retirée par le soumissionnaire
13	10,7	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	Offre retirée par le soumissionnaire
14	Entre 1,3 et 3,7	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	
15	Entre 2,2 et 4,5	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q3 2022	
16	6,6	20	Industriel	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	Prix augmenté de ■, puis à ■
17	13,2	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q4 2023	
18	13,2	10	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q4 2023	
19	Année 1 à 2 : 27,8 Année 3 à 4 : 55,7 Année 5 à 12 : 72,4 Année 12 à 20 : 103,0	20	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Q4 2022	Offre retirée par le soumissionnaire

Demande(s) :

11.2.1 Veuillez déposer le document d'appel d'offres et toutes ses annexes.

11.2.2 Veuillez confirmer que l'appel d'offres ayant amené au présent contrat *ARCHAEA 2022* constitue la première fois où Énergir utilise la grille de pointage décrite en référence (i).

- 11.2.2** Les soumissionnaires du présent appel d'offres étaient-ils informés avant de loger leurs offres a) de la grille de pointage décrite en référence (i) et b) du nombre de points spécifiquement attribués à chacun de ces 5 éléments ? Sinon, pourquoi pas ? Énergir et le public n'auraient-ils pas avantage à ce que les soumissionnaires sachent ce qui est perçu comme souhaitable dans leurs projets et dans quelle mesure ?
- 11.2.3** Comment au présent appel d'offres et en général Énergir évalue-t-elle le « Profil du soumissionnaire » (dont expérience, capacité financière, localisation en franchise ou hors franchise ...) ? Veuillez fournir des exemples.
- 11.2.4** Comment au présent appel d'offres et en général Énergir évalue-t-elle l'Avancement du projet (dont échéancier, date d'injection ...) ? Veuillez fournir des exemples.
- 11.2.4.1** Tout particulièrement, veuillez expliquer comment ce critère est appliqué lorsqu'une même offre comporte de la production de plusieurs sites.
- 11.2.5** Comment au présent appel d'offres et en général Énergir évalue-t-elle le « Prix (dont source des intrants, point de livraison, durée, volumes ...) » ? Veuillez fournir des exemples.
- 11.2.5.1** Tout particulièrement, veuillez expliquer en quoi la « source des intrants » est une composante du prix et en quoi cette « source des intrants » prise en compte dans le prix se distingue de la « source des intrants » prise en compte dans les deux critères qui suivent.
- 11.2.6** Comment au présent appel d'offres et en général Énergir évalue-t-elle l'Acceptabilité (dont sociale, environnementale ...) ? Veuillez fournir des exemples.
- 11.2.6.1** Tout particulièrement, veuillez expliquer comment ce critère est appliqué lorsqu'une même offre comporte de la production de plusieurs sites.
- 11.2.7** Comment au présent appel d'offres et en général Énergir évalue-t-elle l'Approvisionnement responsable ? Veuillez fournir des exemples. Veuillez clarifier que le caractère « responsable » de l'approvisionnement vise ici sa fiabilité (approvisionnement du fournisseur en matière première putrescible) et non pas son acceptabilité sociale et environnementale, laquelle est plutôt visée par le critère précédent. Veuillez également indiquer quelle durée (par exemple sur un contrat de 20 ans) sert à vérifier cette « responsabilité » de l'approvisionnement (5 ans, 10 ans, tous ces 20 ans).
- 11.2.7.1** Tout particulièrement, veuillez expliquer comment ce critère est appliqué lorsqu'une même offre comporte de la production de plusieurs sites.
- 11.2.8** Veuillez présenter dans un tableau le pointage obtenu par chacun des 19 soumissionnaires (ce qui inclut évidemment le soumissionnaire retenu Archaea 2022) quant à chacun des 5 éléments de la grille de pointage décrite en référence i.

- 11.2.9** À titre de comparaison et pour référence, veuillez fournir le pointage qui aurait été obtenu quant à chacun des 5 éléments de la grille de pointage décrite en référence i par chacun des autres contrats d'achat de GNR existants d'Énergir. Si vous n'en avez pas le taux exact, veuillez fournir une approximation selon vos connaissances et votre expérience.
- 11.2.10** Veuillez fournir pour chacun de ces 19 soumissionnaires le prix soumis.
- 11.2.11** Veuillez fournir pour chacun de ces 19 soumissionnaires (ce qui inclut évidemment le soumissionnaire retenu Archaea 2022) l'intensité carbone du GNR. Si vous n'en avez pas le taux exact, veuillez fournir une approximation selon vos connaissances et votre expérience quant aux diverses sources de GNR.
- 11.2.12** À titre de comparaison et pour référence, veuillez fournir l'intensité carbone du GNR de chacun des autres contrats d'achat de GNR existants d'Énergir. Si vous n'en avez pas le taux exact, veuillez fournir une approximation selon vos connaissances et votre expérience quant aux diverses sources de GNR.
- 11.2.13** À titre de comparaison et pour référence, veuillez fournir l'intensité carbone du GNR de chacun des autres contrats d'achat de GNR existants d'Énergir. Si vous n'en avez pas le taux exact, veuillez fournir une approximation selon vos connaissances et votre expérience quant aux diverses sources de GNR.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.3

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 5, Lignes 15 à 21 :

Les cibles réglementaires à atteindre étant mesurées sur la base des volumes réellement livrés par Énergir dans son réseau, et non sur la base des volumes contractualisés, Énergir a réfléchi à un moyen de mitiger le risque que les volumes réellement injectés soient plus faibles que les volumes contractualisés, tout en cherchant à minimiser le risque pour sa clientèle.

Le moyen retenu par Énergir a été d'ajouter une marge de sécurité d'environ 20 % au 119,60 Mm3 (23,92 Mm3, un chiffre qui a été arrondi à 25 Mm3) pour un total global de 145 Mm3 pour se prémunir contre cette tendance.

Il a donc été décidé, au moment du lancement de l'appel d'offres, d'inclure cette marge 20 % et en conséquence, de solliciter des offres à hauteur de 49,2 Mm3 de GNR pour des projets qui pourraient injecter au plus tard le 1er octobre 2023.

*L'intention d'Énergir **était de refaire une analyse exhaustive du portefeuille de projets avant de signer les contrats issus de l'appel d'offres**, qui inclurait notamment les informations les plus à jour concernant le suivi des injections devenues disponibles entre la publication de l'appel d'offres et la signature des contrats qui en découlent, afin d'affiner le volume exact à contractualiser avec les données les plus à jour.*

[Souligné en caractère gras par nous]

ii) **ARCHAEA ENERGY INC., [Financial statements December 31, 2021 - Form 10-K, SEC, Page 11](#) :**

RNG Production Facilities

Site	Location
Assai	Dunmore, PA
Boyd County	Ashland, KY
Butler	David City, NE
Canton (JV)	Canton, MI
KC LFG	Johnson County, KS
North Shelby (JV)	Millington, TN
Oklahoma City	Oklahoma City, OK
SE Oklahoma City (JV)	Oklahoma City, OK
Seneca Gas	Waterloo, NY
Soares (Dairy)	Madera, CA
South Shelby (JV)	Memphis, TN
SWACO	Grove City, OH

iii) **ÉNERGIR, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, [Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022, Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 16, Tableau 6 :**

Tableau 6 : Caractéristiques du contrat signé avec Archaea en 2022

Producteur	Type de projet	Ville État	Durée <i>(an)</i>	Date de signature du contrat	Trimestre de début d'injection estimé*	Quantité contractuelle annuelle (QCA) <i>(10⁹m³)</i>
Archaea	Lieu d'enfouissement technique (LET) Le contrat comporte quatre sites	1. Oklahoma City, OK 2. Waterloo, NY 3. Grove City, OH 4. Medora, IN	20	2022-05-26	Q1 2023-2024 Injection prévue à partir du 1 ^{er} octobre 2023	56,74

*Selon l'année financière d'Énergir.

Demande(s) :

- 11.3.1** Veuillez déposer l'analyse exhaustive mentionné à la référence i) qui devait être complétée avant la signature de contrats issue de l'appel d'offre. Sinon veuillez expliquer.
- 11.3.2** La référence ii) présente deux sites de production de GNR pour la ville d'Oklahoma City. La référence iii) présente seulement un site pour la ville d'Oklahoma City. Veuillez confirmer lequel des sites fait l'objet du contrat.
- 11.3.3** La référence ii) mentionne le site de production de GNR de Dunmore, PA qui présentait certains enjeux environnementaux qui auraient pu être nuisibles au soumissionnaire aux fins du critère d'acceptabilité qu'utilise Énergir. Veuillez confirmer que ce site ne fait pas partie de la liste des sites de la référence iii) ?
- 11.3.4** La référence ii) mentionne le site de production de GNR de Seneca Gas à Waterloo NY. Veuillez confirmer que ce site est bien le même site de Waterloo que celui de la référence iii). Sinon veuillez expliquer.
- 11.3.5** La référence iii) mentionne le site de production de GNR de Medora, IN. Veuillez confirmer que ce site n'est pas dans référence ii) ? Comment expliquer cette absence dans la référence ii) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.4

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 7, Lignes 1 à 4 et Page 8, Lignes 1 à 6 :

Énergir a analysé chacune de ces offres selon les critères de l'appel d'offres. Cette analyse a été réalisée de manière indépendante par trois conseillers. Les résultats des trois conseillers ont par la suite été croisés afin d'obtenir un pointage final. La grille de pointage utilisée pour l'analyse des offres a été répartie sur un total de 100 points :

- *Profil du soumissionnaire (dont expérience, capacité financière, localisation en franchise ou hors franchise ...) :* [REDACTED];
- *Avancement du projet (dont échéancier, date d'injection ...) :* [REDACTED];
- *Prix (**dont source des intrants, point de livraison**, durée, volumes ...) :* [REDACTED];
- ***Acceptabilité (dont sociale, environnementale ...)** :* [REDACTED];
- *Approvisionnement responsable :* [REDACTED].

[Souligné en caractère gras par nous]

ii) **ARCHAEA ENERGY INC., [Financial statements December 31, 2021 - Form 10-K, SEC, Page 11](#) :**

RNG Production Facilities

Site	Location
Assai	Dunmore, PA
Boyd County	Ashland, KY
Butler	David City, NE
Canton (JV)	Canton, MI
KC LFG	Johnson County, KS
North Shelby (JV)	Millington, TN
Oklahoma City	Oklahoma City, OK
SE Oklahoma City (JV)	Oklahoma City, OK
Seneca Gas	Waterloo, NY
Soares (Dairy)	Madera, CA
South Shelby (JV)	Memphis, TN
SWACO	Grove City, OH

iii) **ÉNERGIR, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, [Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022, Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 16, Tableau 6 :**

Tableau 6 : Caractéristiques du contrat signé avec Archaea en 2022

Producteur	Type de projet	Ville État	Durée <i>(an)</i>	Date de signature du contrat	Trimestre de début d'injection estimé*	Quantité contractuelle annuelle (QCA) <i>(10⁶m³)</i>
Archaea	Lieu d'enfouissement technique (LET) Le contrat comporte quatre sites	1. Oklahoma City, OK 2. Waterloo, NY 3. Grove City, OH 4. Medora, IN	20	2022-05-26	Q1 2023-2024 Injection prévue à partir du 1 ^{er} octobre 2023	56,74

*Selon l'année financière d'Énergir.

iv) **ÉNERGIR, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, [Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022, Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 4, Lignes 1 à 5 :**

En octobre 2021, Énergir a lancé un appel d'offres pour des volumes de GNR à être livrés lors de l'année financière 2023-2024. À la suite de cet appel d'offres, le promoteur Archaea a été sélectionné et un contrat a été signé. Dans le présent document, Énergir soumet à la Régie les caractéristiques du ce contrat signé avec Archaea. Énergir soumet l'ensemble des renseignements identifiés par la Régie dans sa lettre du 13 juillet 2020 (pièce A-0136).

[Souligné en caractère gras par nous]

- v) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 10, Lignes 1 à 13 :

L'offre 2 concerne quatre sites de production de GNR. Le prix proposé pour l'ensemble des volumes est resté le même entre le dépôt de l'offre et la signature du contrat. Ce prix, tel que démontré dans le tableau ci-après, est le plus compétitif de tous les projets conformes.

*La date d'injection et le risque associé aux pénalités imposées en cas de retard à l'injection n'étaient pas un enjeu pour le soumissionnaire puisque trois des quatre sites de production de GNR identifiés pour répondre aux besoins d'Énergir produisent déjà du GNR, pour un total de 83 % du volume total proposé. **Le quatrième projet sera mis en service au début de l'automne 2022.***

Le soumissionnaire proposait également un volume minimal annuel de 2,6 Mm3 (100 000 GJ) jusqu'à un maximum de 52,8 Mm3 (2 000 000 GJ), par incrément de 2,6 Mm3 (100 000 GJ). Énergir pouvait ainsi choisir le volume désiré et s'adapter à la mise à jour de l'analyse exhaustive des volumes qui a été réalisée en parallèle à cette discussion (voir section 3).

Énergir a donc poursuivi les discussions commerciales avec le soumissionnaire de l'offre 2.

vi) ITHACA, [Groups urge governor to deny landfill expansion](#), 28 février 2022 :
Groups urge governor to deny landfill expansion

Staff Reports Feb 28, 2022 Updated Feb 28, 2022 0



Groups gathered Feb. 21 to release a letter signed by over 1,000 organizations, environmental advocates, concerned citizens and regional business owners urging Governor Hochul to deny Seneca Meadows Landfill (SML) its expansion request.

On Feb. 21, groups gathered to release a letter signed by over 1,000 organizations, environmental advocates, concerned citizens and regional business owners urging Governor Hochul to deny Seneca Meadows Landfill (SML) its expansion request, and to stick to its planned closure in 2025.

The letter, sent by a diverse representation of interests, stated, “We are gravely concerned that failure to close SMI’s Seneca Meadows landfill by 2025 will adversely and irreversibly impact the vibrant wine and tourism industry in the region, prevent sustainable businesses from retaining and recruiting employees, degrade the pastoral nature of New York’s Finger Lakes, and damage the vital natural resources on which we residents of the Finger Lakes rely. As the landfill aims to increase its waste disposal operations in the Finger Lakes, the negative impacts on the public become too burdensome to bear.”

Seneca Meadows Landfill is the largest landfill in New York State, located a mere 3 miles from the Women’s Rights National Historical Park and receives 6,000 tons of garbage daily producing massive amounts of methane and up to 100,000 gallons of leachate water from 47 counties in New York State plus five

additional states and Canada. The facility is a major greenhouse gas emitter, with projected emissions of 682,552 tons per year.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 11.4.1 Veuillez confirmer qu'Archaea a présenté dans son offre les sites de production de GNR de la référence ii) sauf pour un.
- 11.4.2 Veuillez confirmer que le site de Mendora présenté par Archaea dans le cadre du processus annoncé à référence iv) n'est pas dans la liste de la référence ii) qui déclare à la SEC au 31 Décembre 2021 la liste des sites de production de GNR d'Archaea. Veuillez confirmer que le site de Mendora est le quatrième site de la référence v).
- 11.4.3 La référence ii) inclut le site de production de GNR de Seneca Gas qui semble présenter quelques enjeux d'intrants et d'acceptabilité selon la référence vi). Veuillez expliquer comment Énergir a appliqué ces critères de sources des intrants et d'acceptabilité pour ce site.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.5

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 19, Lignes 1 à 4 :

*Le contrat inclut une section sur les droits de vérification en lien avec le contrat, auquel le producteur consent. **Puisque le contrat est hors franchise, il fera l'objet d'une procédure d'audit avec un fournisseur de services externe (EcoEngineers)**, dont le début des travaux coïncidera avec le début des livraisons.*

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, Version confidentielle Pièce B-0791, Gaz Métro-1, Doc. 34, Annexe 1, **Texte confidentiel**.
- iii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, Version confidentielle Pièce B-0791, Gaz Métro-1, Doc. 34, Annexe 1, **Texte confidentiel**

Demande(s) :

- 11.5.1 Veuillez indiquer si la firme d'audit de la référence i) a une rémunération qui varie selon le nombre de sites à auditer. Veuillez élaborer.
- 11.5.2 Veuillez indiquer si la référence ii) se retrouve dans tous les contrats de GNR hors franchise d'Énergir. Sinon veuillez décrire et expliquer.
- 11.5.3 Veuillez confirmer si une clause similaire à la référence iii) se retrouve dans tous les contrats de GNR hors franchise d'Énergir. Sinon veuillez décrire et expliquer.
- 11.5.4 Veuillez confirmer comment a été établi **TEXTE CONFIDENTIEL** à la référence iii). Veuillez confirmer **TEXTE CONFIDENTIEL**. Sinon veuillez décrire et expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.6

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 15, Lignes 1 à 12 :

L'écart de 28 % entre les prévisions d'injection en début d'année et les injections réelles prévues en date d'aujourd'hui pour l'année réglementaire 2021-2022, ainsi que le ratio de 35 % projeté par FortisBC pour les projets qui injecteront à court terme, supportent l'ajout d'une marge de sécurité pour s'assurer d'atteindre la cible réglementaire.

Toutefois, puisque c'est la première fois qu'Énergir fixe une majoration par rapport à des cibles d'injection, Énergir préfère opter pour une approche conservatrice. **Une majoration de 20 % est légèrement supérieure à la moitié de celle utilisée par FortisBC.** Elle est aussi légèrement inférieure à l'écart entre les prévisions d'injection en début d'année et les injections réelles prévues par Énergir pour l'année réglementaire 2021-2022 au mois de juillet 2022 (28 %). Énergir rappelle que cette marge est basée sur une analyse qui sera mise à jour périodiquement. La majoration à appliquer sur de futurs appels d'offres pourra donc être modulée à l'aide des données historiques croissantes.

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790](#), [Gaz Métro-1](#), [Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Tableau 3, Page 11 :

Tableau 3 : Résultat de l'appel d'offres lancé en novembre 2021 – Offres suite aux discussions commerciales

Numéro de l'offre	Capacité annuelle (10 ⁶ m ³ /an)	Durée (ans)	Type de projet	Prix année 1 (\$CAD/GJ)	Prix année 1 (¢/m ³)	Lieu d'injection (Qc / hors-Qc)	Date de mise en service	Mise à jour juillet 2022
1	3,9	2	Site d'enfouissement	■	■	Québec	Déjà en injection	
2	52,8	20	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Déjà en injection	Volumes bonifiés de 52.8 à 56.7 Mm ³
3	2,5	2	Traitement des eaux	■	■	Hors-Québec	Déjà en injection	
4	10,2	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2022	
5	13,2	3	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Q4 2022	
6	30,5	5	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Déjà en injection	
7	1,4	20	Traitement des eaux	■	■	Hors-Québec	Q4 2023	
8	Année 1 : 1,8 Année 2 : 5,5 Année 3 à 20 : 7,3	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	
9	Année 1 : 1,8 Année 2 : 5,5 Année 3 à 20 : 7,3	10	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	
10	20,3	10	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Inconnu	
11	9,8	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q2 2022	Offre retirée par le soumissionnaire
12	Année 1 : 5,9 Année 2 à 20 : 11,7	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q4 2022	Prix augmenté à ■, puis offre retirée par le soumissionnaire
13	10,7	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	Offre retirée par le soumissionnaire
14	Entre 1,3 et 3,7	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	
15	Entre 2,2 et 4,5	20	Municipal	■	■	Hors-Québec	Q3 2022	
16	6,6	20	Industriel	■	■	Hors-Québec	Q3 2023	Prix augmenté de ■, puis à ■
17	13,2	20	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q4 2023	
18	13,2	10	Agricole	■	■	Hors-Québec	Q4 2023	
19	Année 1 à 2 : 27,8 Année 3 à 4 : 55,7 Année 5 à 12 : 72,4 Année 12 à 20 : 103,0	20	Site d'enfouissement	■	■	Hors-Québec	Q4 2022	Offre retirée par le soumissionnaire

iii) **FORTIS BC, [Comprehensive Review and Revised Renewable Gas Program Application](#), 17 Décembre 2021, Page 74, Tableau 6-1 :**

Table 6-1: Contracted RNG Supply Projects

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Project	Type	Province/State	BCUC Approval Status	Start/Anticipated Start Date (Month-Year)	Contract Max Annual Volume (TJ/Yr)	Proportion of Total Max Contract Volume (%)	Expected Annual Volume (TJ/Yr)	Proportion of Total Expected Volume (%)
Existing	Fraser Valley Biogas	Farm Digester	BC	Approved	Sep-10	91	0.7%	67	0.7%
	Columbia Shuswap Regional Dist.	Landfill	BC	Approved	Jan-13	40	0.3%	16	0.2%
	Kelowna Landfill	Landfill	BC	Approved	Jun-14	118	0.9%	62	0.6%
	Seabreeze Farms	Farm Digester	BC	Approved	Feb-15	120	0.9%	90	0.9%
	City of Surrey	Organics Processing	BC	Approved	Jul-18	160	1.2%	75	0.8%
	Tidal Stormfisher	Organics Processing	ON	Approved	Aug-20	237	1.7%	180	1.8%
	Lulu Island Waste Water	Waste Water	BC	Approved	Jun-21	100	0.7%	40	0.4%
	Lethbridge Biogas	Farm Digester	AB	Approved	Aug-21	475	3.5%	225	2.3%
	Shell Energy	Waste Water	IA	Approved	Aug-21	692	5.1%	519	5.3%
	Faromor CNG	Farm Digester	ON	Approved	Oct-21	120	0.9%	60	0.6%
	Total Existing (TJ/Yr)						2,153	15.9%	1,334
Anticipated	Assai Energy	Landfill	PA	Approved	Jan-22	1,600	11.8%	1,200	12.3%
	Dicklands Farm	Farm Digester	BC	Approved	Jul-22	160	1.2%	100	1.0%
	Walker RNG	Farm Digester	ON	Approved	Jul-22	160	1.2%	120	1.2%
	Tidal Niagara	Landfill	ON	Approved	Aug-22	694	5.1%	675	6.9%
	Net Zero Waste	Organics Processing	BC	Approved	Oct-22	173	1.3%	130	1.3%
	GrowTEC	Farm Digester	AB	Approved	Oct-22	140	1.0%	80	0.8%
	Evergreen (Oshawa) Environmental	Organics Processing	ON	Approved	Oct-22	390	2.9%	300	3.1%
	City of Vancouver	Landfill	BC	Approved	Nov-23	298	2.2%	250	2.6%
	Matter	Farm Digester	BC	Approved	Jul-23	100	0.7%	75	0.8%
	Tidal GSE	Hydrogen Reduction	ON	Approved	Sep-23	800	5.9%	600	6.1%
	Delta RNG	Landfill	BC	In Progress	Jan-23	1,200	8.8%	740	7.5%
	EPCOR	Waste Water Treatment	AB	Approved	Mar-23	280	2.1%	210	2.1%
	RDFFG	Landfill	BC	In Progress	Mar-23	94	0.7%	80	0.8%
	Tidal Rockford	Landfill	IL	Approved	Jun-23	841	6.2%	486	5.0%
	Bradam Hamilton	Carbon Energy	ON	Approved	Jul-23	1,500	11.1%	1,125	11.5%
	Capital Regional District	Landfill	BC	Approved	Sep-23	280	2.1%	238	2.4%
	Bradam Napanee	Carbon Energy Recovery	ON	Approved	Oct-23	1,500	11.1%	1,125	11.5%
	REN Energy	Wood Biomass	BC	Approved	Dec-23	1,200	8.8%	900	9.2%
	Total Anticipated (TJ/Yr)						11,410	84.1%	8,434
Grand Total Volume (TJ/Yr)						13,563	100.0%	9,768	100.0%

Demande(s) :

- 11.6.1** Veuillez expliquer si une analyse des volumes historiques de livraison d'un site de GNR en production ne permettrait pas de réduire la marge de 20% de la référence i). Veuillez fournir les détails dans votre réponse.
- 11.6.2** Veuillez confirmer pour les sites 1, 2, 3 et 6 de la référence ii), le % de marge à partir des volumes historiques de livraison de GNR de chacun des sites. Serait-il possible de demander ces volumes historiques lors d'un appel d'offre pour les sites en production ? Veuillez détailler et expliquer votre réponse. Pourquoi cela ne fut-il pas fait au présent appel d'offres?
- 11.6.3** Veuillez confirmer si la marge de la référence i) varie en fonction du type de projets. Sinon, serait-il possible d'avoir une telle marge variable selon le type de projets. Veuillez fournir une analyse des marges par type de projet pour les projets de la référence iii).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.7

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791, Page 17, Lignes 14 à 15 :

*Les prix du contrat sont détaillés dans le tableau 7 ci-dessous, ainsi que le détail **sur l'inflation, selon l'indice des prix à la consommation – ensemble (IPC) du Québec, sur une base annuelle.***

[Souligné en caractère gras par nous]

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, Version confidentielle Pièce B-0791, Gaz Métro-1, Doc. 34, Annexe 1, **Texte confidentiel**:

Demande(s) :

- 11.7.1 Veuillez fournir une prévision du prix de la référence ii) pour toute les années la durée du contrat en fonction de la prévision d'Énergir l'ajustement prévue à la référence i).
- 11.7.2 Veuillez confirmer si une période de forte inflation pourrait affecter le prix moyen de ce contrat. Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-11.8

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape B, **Caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR – ARCHAEA 2022**, [Pièce B-0790, Gaz Métro-1, Doc. 34 Version caviardée](#) et sa version confidentielle B-0791.

Demande(s) :

- 11.8.1 Où en sont vos discussions avec Archaea quant à la possibilité que soit étendue la date-limite au-delà de laquelle le contrat devient nul si ses caractéristiques ne sont pas approuvées par la Régie? Quelle serait la nouvelle date limite?
-